

Les CONFÉRENCES du CONSEIL

Les outils de planification territoriale à l'œuvre sur le Pôle métropolitain Loire Angers aujourd'hui et en préparation pour demain mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux

Ces SRADDET, SCOT, PLUi, ... qui régissent l'occupation des sols dans nos villes et nos campagnes, entre espaces naturels, agricoles, destinés à l'habitat, à l'activité économique, aux loisirs, aux déplacements, ... : comment sont-ils définis, par qui, pour répondre à quels enjeux, quelle est la portée des orientations, prescriptions, obligations réglementaires qu'ils contiennent ?

Par **Capucine REHAULT**, Directrice adjointe Aménagement et développement des territoires d'Angers Loire Métropole,

Sébastien GUITTET, Directeur du Pôle métropolitain Loire Angers,

et **Pierre-Yves LAIRE**, Responsable Aménagement et environnement du Pôle Métropolitain Loire Angers

Gratuit, ouvert à tous, sur [inscription](#).

29.11.21 18 h – 20 h / Angers Loire Métropole
83, rue du Mail

Conseil de développement Loire Angers

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr – 02 41 05 51 81